



**ARRETE PORTANT SUR UN PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT OU NON DES
CONSTRUCTIONS ET/OU DES DEMOLITIONS
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE SAONE**

DOSSIER N°PA 025532 24 C0001

Demande déposée le : **01/10/2024** complétée le :
Affichage en Mairie : **08/10/2024**
Arrêté rédigé le : **16/04/2025**
Par : **COMMUNE DE SAONE**
Demeurant : **26 rue de la Mairie 25660 Saône**
Sur un terrain sis : **Rue des Hurlevents Lieudit « L'Aige du Fourney » 25660 Saône**
Référence(s) cadastrale(s) initiale(s) : **AD162 (9699 m²)**
Pour : **Création d'un lotissement de 13 lots**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/25
ID : 025-212505325-20250416-PA02553224C0001-AR



Le Maire de Saône,

Vu la demande d'un permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-4 et suivants ;
Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 29/10/1999, modifié le 27/08/2010 et révisé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30/01/2014 ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu l'avis assorti de prescriptions de la DDT du Doubs - Service Eau, Risques, Nature et Forêt en date du 10 octobre 2024 ;
Vu l'avis assorti de prescriptions d'ENEDIS Accueil Raccordement Electricité en date du 11/10/2024 ;
Vu l'avis assorti de prescriptions de Grand Besançon Métropole Service Topographie (GBM-TOPO) en date du 14/10/2024 ;
Vu l'avis assorti de prescriptions du Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) en date du 29/10/2024 ;
Vu l'avis assorti de prescriptions de Grand Besançon Métropole Direction Gestion des Déchets (GBM-DGD) en date du 06/11/2024 ;
Vu l'avis assorti de prescriptions du SDIS 25 - Groupement Prévention des Services de l'Anticipation des Risques - Service Prévision en date du 07/11/2024 ;
Vu l'avis assorti de prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté (ARS) – Département Prévention Santé-Environnement en date du 15/11/2024 ;
Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de Grand Besançon Métropole – Service Exploitation du Domaine Public (GBM-DP) en date du 09/12/2024 ;
Vu l'avis favorable assorti de prescriptions et observations de Grand Besançon Métropole Département Eaux et Assainissement (GBM-DEA) en date du 04/02/2025 ;
Vu la décision du Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), libérant le terrain de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive en date du 08/04/2025 ;
Vu la convention du Projet Urbain Partenarial portant sur le financement des besoins en équipements publics entre la ville de Saône et La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole de février 2025.
Considérant que le projet est situé en zone 1AU du PLU avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation ;
Considérant que le projet correspond aux orientations d'aménagement de ce secteur ;

ARRETE

Article 1 :

- Le présent Permis d'Aménager est **ACCORDÉ**.

ARTICLE 2 :

- Le nombre de lots prévus est de 13 ;
- La surface de plancher du lotissement est de 3900 m² ;
- Les futurs acquéreurs prendront connaissance du document intitulé règlement de lotissement « Les Hurlevents » et déposeront des permis de construire en fonction ;

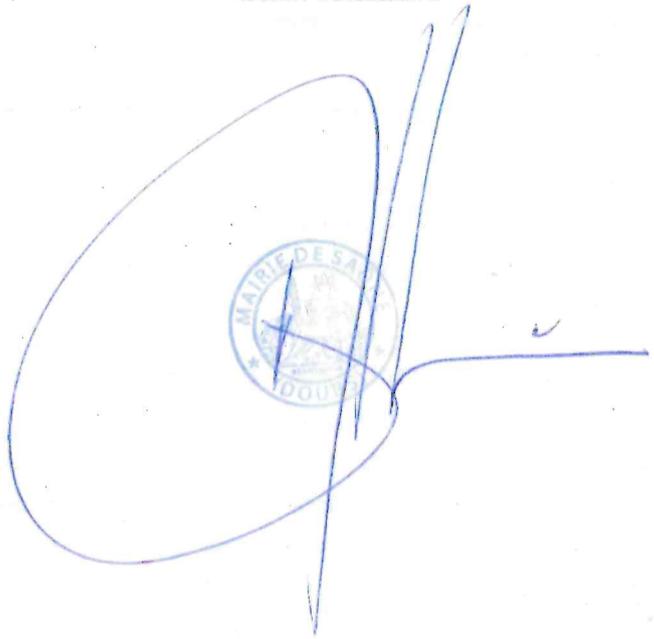
ARTICLE 3 :

- Ce projet est soumis au respect des prescriptions et des observations formulées par les différentes autorités consultées susvisées ;

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception par le pétitionnaire ou le Représentant de l'Etat (L.424-7 du code de l'Urbanisme).

Saône, le 16/04/2025

Le Maire,
Benoit VUILLEMIN.

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAOËNE" and "DOUVE" and features a central emblem. The signature is a complex, looping scribble that partially obscures the stamp.